



ALBAN VIGNOT  
adhérent à la Chambre Nationale  
des Conseils en Gestion de Patrimoine



Courtier en assurance, Conseiller en Investissements Financiers  
et Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement  
Sous le numéro d'immatriculation N° ORIAS : 21009851 [www.orient.fr](http://www.orient.fr)  
Carte de Transactions sur immeubles et fonds de commerce  
sans détention de fonds n° CPI950120220000000004  
délivrée par la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Paris Ile-de-France  
Société à responsabilité limitée au capital social de 1000 €  
Inscrit au RCS Pontoise sous le numéro 904 225 901  
Responsabilité Civile Professionnelle N° de police 118.263.166  
37 rue Houdart 95700 Roissy en France  
Tel : 07 85 88 55 48  
Mail : [alban\\_vignot@icloud.com](mailto:alban_vignot@icloud.com)



---

## Document d'entrée en relation

Votre Conseiller en Investissement Financier est un professionnel immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) le numéro **21009851** (ce numéro est consultable sur le site internet de l'ORIAS ; [www.orient.fr](http://www.orient.fr)) au titre des activités réglementées détaillées ci-dessous.

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par **ALBAN VIGNOT** en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD) : **date d'entrée en vigueur le 23/11/2021**.

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter par mail : [alban\\_vignot@icloud.com](mailto:alban_vignot@icloud.com)

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous pouvez également demander la portabilité des données transmises.

Il est à même de vous conseiller pour la gestion de votre patrimoine notamment dans le cadre de consultations écrites, qui feront l'objet de lettres de mission préalablement acceptées et signées par vous. Il est contrôlable par :

- l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 4 Place de Budapest - 75436 Paris Cedex 09, <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html> pour l'activité Intermédiaire en assurance ;
- l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : 17, Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02, <http://www.amf-france.org/> pour l'activité de Conseiller en Investissements Financiers.

Votre Conseiller exerce les activités réglementées suivantes :

- **Conseiller en Investissements Financiers (CIF)**, proposant un conseil non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF, membre de la Chambre nationale des conseillers en gestion de Patrimoine ; association professionnelle agréée par l'AMF : [www.cncgp.fr](http://www.cncgp.fr). Les conseils reposent sur une analyse large des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financier

Il est autorisé actuellement à conseiller principalement les produits et/ou services financiers des sociétés citées ci-dessous. L'activité est contrôlable par l'AMF.

- **Intermédiaire en assurance inscrit en qualité de courtier et positionné dans la catégorie « b »** non soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et autorisé actuellement à présenter principalement les contrats des entreprises d'assurance citées ci-dessous. L'activité est contrôlable par l'ACPR.

**Niveau de Conseil 2** : le partenaire délivre un service de recommandation personnalisée (Il explique en quoi, parmi les différents contrats ou différentes options proposés, son offre est la plus adéquate via un test d'adéquation).

FIDOMIA est partenaire de MURANO PARTENAIRES, plateforme de solutions d'investissements du Groupe Crystal, qui lui permet d'accéder à un large éventail de solutions et produits en architecture ouverte ainsi qu'à un certain nombre de services (Ingénierie Patrimoniale, accompagnement réglementaire, formations produits ...) afin d'améliorer la qualité du conseil que nous vous délivrons. Malgré l'absence de lien d'actionnariat, FIDOMIA peut être amenée à développer une relation d'affaires significative avec cette plateforme. Dans le cas où nous serions amenés à vous présenter des solutions d'investissement, voici la liste de nos principaux partenaires, établissements promoteurs de produits, avec lesquels nous travaillons et qui sont référencés par l'Office. »

| Producteur de produits/Nom   | Nature                             | Type d'accord              | Mode de rémunération |
|------------------------------|------------------------------------|----------------------------|----------------------|
| CARDIF                       | Compagnie d'assurance              | Courtage                   | Commission           |
| CNP ASSURANCES               | Compagnie d'assurance              | Courtage                   | Commission           |
| ABEILLE VIE                  | Compagnie d'assurance              | Courtage                   | Commission           |
| SWISSLIFE                    | Compagnie d'assurance              | Courtage                   | Commission           |
| SURAVENIR                    | Société de Gestion de Portefeuille | Convention de distribution | Commission           |
| ORADEA VIE                   | Société de Gestion de Portefeuille | Convention de distribution | Commission           |
| ERES                         | Société de Gestion de Portefeuille | Convention de distribution | Commission           |
| ODDO BHF                     | Société de Gestion de Portefeuille | Convention de distribution | Commission           |
| SPIRICA                      | Société de Gestion de Portefeuille | Convention de distribution | Commission           |
| AFI ESCA                     | Compagnie d'assurance              | Courtage                   | Commission           |
| NORTIA                       | Société de Gestion de Portefeuille | Convention de distribution | Commission           |
| GENERALI                     | Compagnie d'assurance              | Courtage                   | Commission           |
| EDMOND DE ROTHSCHILD         | Société de Gestion de Portefeuille | Convention de distribution | Commission           |
| LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER | Société de Gestion de Portefeuille | Convention de distribution | Commission           |
| AMUNDI IMMOBILIER            | Société de Gestion de Portefeuille | Convention de distribution | Commission           |
| INTERGESTION                 | Société de Gestion de Portefeuille | Convention de distribution | Commission           |
| PRIMONIAL REIM               | Société de Gestion de Portefeuille | Convention de distribution | Commission           |
| PERIAL AM                    | Société de Gestion de Portefeuille | Convention de distribution | Commission           |
| DS INVESTISSEMENT            | Société de Gestion de Portefeuille | Convention de distribution | Commission           |

#### Information sur la prise en compte des facteurs de durabilité

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption

- **Courtier en Opérations de Banque et de Services de Paiement (COBSP)** non soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité et autorisé actuellement à présenter principalement les offres des établissements bancaires et/ou de crédit cités ci-dessous. L'activité est contrôlable par l'ACPR. Dans le cadre de service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement.

• Votre Conseiller est par ailleurs titulaire de la [carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce sans détention de fonds](#) n° CPI95012022000000004 délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) de Paris Ile-de-France le 07/01/2022 et garantie par MMA IARD Assurances Mutuelles (n° de police 118.263.166). L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

La liste complète des fournisseurs de produits pourra être fournie sur simple demande et en cas d'actualisation de l'offre, nous vous en informerons. Vous êtes informé(e) que nous ne détenons aucune participation directe ou indirecte supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital dans les entreprises susvisées.

Votre Conseiller ne peut encaisser aucun fond, effet ou valeur.

Il dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) et Garantie Financière (GF) suffisante(s) couvrant ses diverses activités. Cette/ces couverture(s) est/sont notamment conforme(s) aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances et souscrite(s) auprès de :

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9.

| N de police<br>118.263.166 | CIF         | IAS         | IOBSP       | IMMOBILIER<br>DIRECT |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|----------------------|
| RCP                        | x           | x           | x           | X                    |
| GF                         | 2 500 000 € | 2 500 000 € | 2 500 000 € | 110 000 €            |

Mode de communications : • Par téléphone • Par courrier • Par mail

Votre Conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de la CNCGP disponible au siège de l'association ou sur [www.cncgp.fr](http://www.cncgp.fr).

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), et plus particulièrement son article 325-6 7°, nous vous informons que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 5% (1). de ceux-ci. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Votre Conseiller pourrait recevoir des avantages non monétaires de certains de ses fournisseurs tels que participations et invitations à des séminaires, formations ou présentations. Ces avantages ont pour objet l'amélioration de la qualité de la prestation de conseil fournie et ne doivent pas nuire à notre obligation d'agir au mieux de vos intérêts.

Au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte ou de la société qui nous autorise la commercialisation de ses produits. Nous nous engageons à vous assister dans l'obtention de ces informations.

Par ailleurs, nous vous informons que nous sommes susceptibles de percevoir des honoraires pour les prestations suivantes (ceux-ci étant susceptibles d'évoluer) : prestation réalisée sur la base d'un devis 100€ TTC/heure, transfert de PEA 200€ TTC, audit patrimonial forfait minimum de 400 € TTC, audit patrimonial forfait complet de 1000€ TTC.

Le respect de vos droits en cas de litige.

En cas de contestation, votre Conseiller fera les meilleurs efforts pour vous apporter les explications nécessaires et rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Vous pouvez vous adresser :

- Par courrier à l'adresse suivante : [Fidomia : 37 rue Houdart 95700 Roissy en France](#)
- Ou par mail au : [alban\\_vignot@icloud.com](mailto:alban_vignot@icloud.com)

Nous nous engageons, à compter de la date de réception de votre réclamation, à en accuser réception dans un délai de dix jours et à y apporter une réponse dans un délai maximal de deux mois sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées. Si ces voies de recours internes n'aboutissent pas, vous avez la possibilité de faire appel à un médiateur :

- Pour les réclamations liées à la réglementation relative aux données personnelles (RGPD), vous pouvez vous adresser à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), 3 place de Fontenoy 75007 Paris, [www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil](http://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil)
- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ([www.amf-france.org/le\\_mediateur](http://www.amf-france.org/le_mediateur))

- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL ([www.mediateur-conso.cmap.fr](http://www.mediateur-conso.cmap.fr) – [consommation@cmap.fr](mailto:consommation@cmap.fr))  
En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

#### Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de contrôle et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09

(1) Représente la rémunération maximale en taux perçu par votre Conseiller de la part d'un fournisseur de produits et par client. Cette rémunération est calculée sur la base

J'autorise expressément la transmission d'informations me concernant aux partenaires de mon Conseiller dans le cadre des souscriptions envisagées. Les données personnelles recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier par notre société, responsable de traitement et par ses prestataires/sous-traitants. Elles pourront être utilisées pour les finalités principales suivantes : gestion et suivi de vos souscriptions en interne ou avec des prestataires/sous-traitants, prospection et animation commerciale, réponse aux obligations légales et réglementaires. Vos données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n° 78- 17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés nous écrivant à l'adresse suivante :

Fidomia : 37 rue Houdart 95700 Roissy en France

Souhaitez-vous vous opposer à l'utilisation par votre Conseiller de vos données personnelles pour la prospection commerciale, merci de cocher une case ci-contre :

☐ oui

En outre, vous êtes informé(e) que notre société met en œuvre un traitement de données ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et que le régime de droit d'accès aux données recueillies par l'application des articles L.561-5 et L.561-23 du Code Monétaire et Financier s'exerce auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (article L.561-45 du Code Monétaire et Financier).

J'autorise ma banque à transmettre à mon Conseiller les informations me concernant. Dans le strict respect du secret professionnel, tous les documents et éléments que vous nous transmettez seront traités avec la plus extrême confidentialité et dans le strict cadre de la mission. Je reconnais avoir connaissance de l'interdiction pour mon Conseiller de recevoir des espèces, effets, valeurs ou chèques au porteur ou à son ordre.

Fait en deux (2) exemplaires, le .... / ..... / ..... à .....

Le Conseiller en Investissement Financier  
Nom :

Le(s) client(s) atteste avoir reçu le document d'entrée en relation  
Nom :

Prénom :

Prénom :

Signature :

Signature :

Alban Vignot ; Le gérant FIDOMIA  
Courtier en assurance, Conseiller en  
Investissements Financiers  
et Intermédiaire en opérations de banque  
et services de paiement N° ORIAS : 21009851  
Carte de Transactions sur immeubles et  
fonds de commerce sans détention de fonds  
n° CPI95012022000000004  
délivrée par la Chambre du Commerce et  
de l'Industrie de Paris Ile-de-France  
Société à responsabilité limitée  
904 225 901 RCS Pontoise





# **Charte Face à vous, un professionnel qui s'engage**

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel
- Agir avec loyauté, compétence et diligence au mieux des intérêts de ses clients
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire
- S'enquérir de la situation de son client, de son expérience et de ses objectifs, afin d'avoir une approche patrimoniale globale pour formuler un conseil
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération
- Respecter le secret professionnel
- S'interdire de recevoir des fonds de ses clients en dehors des honoraires qui lui sont dus

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Vignot', is positioned above the printed name.

M. Vignot Alban  
Gérant FIDOMIA  
Membre CNCGP